



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE


Lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2018, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2018-02 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un véhicule pour le directeur du service incendie. Ce règlement a été modifié par résolution à la séance ordinaire du 9 mai 2018 afin d'utiliser un solde disponible au montant de 21 418 \$ provenant du règlement d'emprunt numéro 2016-14.

Le conseil de la MRC de La Matapédia est, par le présent règlement, autorisé à faire l'acquisition d'un véhicule pour le directeur du service incendie, soit un VUS, Ford, Police Interceptor 2018. Le conseil de la MRC de La Matapédia est autorisé à dépenser à ces fins une somme n'excédant pas 35 082 \$.

Le règlement numéro 2018-02 est entré en vigueur le 10 mai 2018, soit le jour de la signification par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Ce règlement peut être consulté à la MRC de La Matapédia, situé au 123, rue Desbiens, 5^{ème} étage, à Amqui, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui ce 14^e jour de mai 2018.


Joël Tremblay, secrétaire adjoint